

Paris, le 22 octobre 2015

Compte rendu

Journée d'études « Investir dans l'enfance : construire une société respectueuse de leurs droits »



Table des matières

Introduction du compte rendu :.....	2
Mot d’ouverture :.....	3
1ere table ronde : Les politiques et instruments européens au service des problématiques françaises ?.....	3
Atelier 1 : Pauvreté et conditions de vie décentes	7
Atelier 2 : Le droit à l’éducation : un acquis ?	13
Atelier 3 : Participation des enfants et des jeunes.....	19
Conclusion de la journée par Geneviève Avenard	30
Ateliers enfants : Agir pour le Climat, c’est respecter mes droits !	31
Photothèque.....	35
Retour sur l’évaluation et les attentes des participants	36
Liste des acronymes	38

Introduction du compte rendu :

Cette journée d'études a été organisée par Solidarité Laïque et Eurochild et avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement Paris, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance, des Personnes Agées et de l'Autonomie et de l'institution du Défenseur des Droits via l'adoption du Label 25^e anniversaire de la CIDE.

Elle avait pour objectif de favoriser la rencontre entre la société civile française, les pouvoirs publics, les enfants et les jeunes pour échanger sur la situation des enfants en France au regard de leurs droits et voir dans quelles mesures les politiques et les instruments européens peuvent soutenir des projets en France et comment les acteurs peuvent se mobiliser pour un meilleur respect des droits de l'enfant sur notre territoire. Elle s'est articulée autour de trois fils conducteurs à savoir : la lutte contre la pauvreté, le droit à l'éducation et la participation des enfants et des jeunes.

Elle s'est articulée sous la forme de deux plénières entrecoupées d'ateliers thématiques. Nous remercions l'ensemble des intervenants ainsi que la Ligue de l'Enseignement Paris pour son accueil.

Cette journée a été riche en échanges, en réflexions et en rencontres.

Les séances plénières ont notamment permis de mieux cerner les enjeux et les mécanismes européens autour des questions d'investissement dans l'enfance tout en faisant le lien avec l'échelon national et en mettant en avant l'importance de promouvoir les droits de l'enfant.

Les ateliers ont permis de réfléchir ensemble autour de problématiques fédérant de multiples acteurs. Les objectifs de ces ateliers étaient ambitieux et le temps accordé n'était pas suffisant. Aussi, le compte rendu de ces ateliers ne se veut nullement exhaustif sur la thématique et constitue les résultats des échanges et réflexions au sein des groupes. Il se veut être une base de travail qu'il serait pertinent d'approfondir dans l'optique de construire des projets en commun et de mutualiser nos efforts de plaidoyer en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant. Une liste des acronymes utilisés dans le document est à votre disposition à la fin de celui-ci.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à lire ce compte rendu et qu'il pourra aussi constituer une matière vous inspirant pour de futurs projets multi-acteurs, impliquant les enfants et les jeunes, en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant en France.

Mot d'ouverture :

Organisateurs de la journée

Solidarité Laïque, représentée par son président Dominique Thys, est un collectif d'organisations proches de l'éducation formelle et non formelle et de l'économie sociale et solidaire mettant au cœur de leurs actions l'éducation et la laïcité. Solidarité Laïque et ses membres développent des programmes internationaux autour de l'accès à l'éducation et du respect des droits de l'enfant. En France, Solidarité Laïque mène également des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité et en particulier, autour des droits de l'enfant. Solidarité Laïque fait également du plaidoyer en faveur du droit à l'éducation pour toutes et tous et en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant. Solidarité Laïque en coopération avec DEI-France co-coordonne le collectif AEDE – Agir Ensemble pour les droits de l'enfant (cf plaquette jointe au présent CR).

Eurochild, représenté par Luca Merotta, est un réseau européen de défense et de promotion des droits de l'enfant. Il est composé de 170 membres-organisations. Eurochild promeut des méthodes de participation et œuvre pour que les droits des enfants soient respectés à l'échelon européen. Eurochild agit pour l'inclusion sociale, notamment la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, fait du plaidoyer et travaille avec des eurodéputés pour influencer les agendas européens et les actions en région.

La Ligue de l'Enseignement, représenté par Stéphane Alexandre de la Ligue Paris, est un réseau de 500 associations locales de l'enseignement et de l'éducation populaire : culture, sport, engagement volontaire... La Ligue de l'Enseignement a fait le constat que la CIDE a entraîné un changement de paradigme et influencé des projets avec l'importance du droit à la participation (par exemple : les Juniors Associations). On est passé d'une vision paternaliste de la protection des enfants à une vision plus émancipatrice où les enfants sont sujets et acteurs de droits.

1ere table ronde : Les politiques et instruments européens au service des problématiques françaises ?

Modératrice : Aurélie Guitton, Coordinatrice de la plateforme Infomie

Intervenant-e-s : Luca Merotta, Eurochild

Pascale Beauchamp, Responsable du secteur en charge de l'inclusion sociale en France à la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne

Guillaume Roty, Responsable « Semestre Européen » pour la France

Florine Pruchon, Chargée de mission Droits de l'Enfant à Solidarité Laïque

Cette conférence d'ouverture avait pour objectif de poser le contexte européen autour des questions d'investissement dans l'enfance et de faire le lien avec l'échelon national.

Elle a permis de rapprocher l'Europe des acteurs engagés sur l'enfance et de voir en quoi elle peut être utile pour un meilleur respect des droits de l'enfant en France.

Présentation de la [Recommandation européenne « Investing in Children: Breaking the Cycle of Disadvantage»](#)

Le lecteur est invité à prendre connaissance de cette recommandation accessible sur : file:///C:/Users/Florine/Downloads/Recommandation_Children_en.pdf

Contexte actuel : Plus d'un enfant sur 4 dans l'Union européenne grandit dans la pauvreté ou l'exclusion sociale. Bien que la pauvreté monétaire soit la forme de pauvreté la plus répandue dans l'Union européenne, **la pauvreté n'affecte pas seulement les enfants qui grandissent dans des familles disposant de peu de revenus**. La pauvreté des enfants est une réelle entrave à l'exercice d'autres droits. Elle recouvre aussi le fait de ne pas vivre dans un logement décent, de ne pas avoir accès à une éducation et à un système de santé abordables financièrement et de qualité, de ne pas être protégé ou soutenu en fonction de ses besoins, de ne pas avoir les mêmes chances de se développer. **La pauvreté vécue dans l'enfance a des conséquences tout au long de la vie de l'enfant.**

La recommandation européenne « Investir dans l'enfance, briser le cercle vicieux des inégalités » du 20/02/2013 adoptée par la Commission européenne est importante. Elle adopte **une approche par les droits de l'enfant** qui tient compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, de l'égalité des chances et du soutien aux plus défavorisés. Elle se base sur 3 piliers à savoir :

- L'accès à des ressources suffisantes et à la possibilité de concilier travail et vie de famille ;
- L'accès à des services de qualité ;
- La participation des enfants aux décisions qui les concernent et à des activités culturelles, sportives et de loisirs.

La Recommandation préconise aux États membres d'utiliser les fonds structurels pour accélérer les réformes en vue de sa mise en œuvre et suggère que **la stratégie Europe 2020** et ses instruments de gouvernance soient utilisés pour soutenir l'investissement centré sur l'enfance. Il est nécessaire d'agir auprès des acteurs nationaux pour favoriser l'accès à des ressources suffisantes, une éducation de qualité et l'accès à la santé. Ils ont donc un rôle primordial dans l'application de la recommandation européenne.

Toutefois, elle n'a pas de valeur contraignante. Ce n'est qu'une recommandation et non une directive car l'UE n'a pas de compétences sociales. Elle entraîne une prise de conscience chez les États membres et les encourage à mettre en œuvre des plans d'action à différents échelons.

Les acteurs nationaux détiennent un rôle clé dans sa mise en œuvre. **Il est vital de renforcer les partenariats à un niveau local, régional et national, impliquant non seulement la société civile, mais également les pouvoirs publics, les partenaires sociaux...**

A savoir : en 2014, 24 organisations se sont réunies pour constituer l'Alliance française pour l'investissement dans l'enfance, afin d'engager, de manière plus effective, les acteurs nationaux dans l'application de la Recommandation, en maximisant l'usage de la stratégie Europe 2020 et des fonds structurels et d'investissement. En 2014, ces organisations ont publié un kit de mise en œuvre de la recommandation (document traduit en français et envoyé aux participants) ainsi qu'un *implementation Handbook* mettant en avant de bonnes pratiques pour mettre en œuvre cette recommandation dans l'objectif d'encourager la société civile et les pouvoirs publics à militer en faveur de la mise en œuvre de cette recommandation.

Toutefois, les coupes budgétaires auxquelles font face les États membres constituent un obstacle à la bonne mise en œuvre de la recommandation et impactent directement les services sociaux promus par cette Recommandation.

Aussi, **la Commission devrait exiger que tous les États membres introduisent des objectifs secondaires spécifiques** visant la réduction de la pauvreté infantile et de l'exclusion sociale, en tant que contribution à l'objectif global de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020.

Enfin, la **Commission Européenne devrait consacrer des ressources suffisantes au suivi effectif de la Recommandation** et mettre en place davantage d'indicateurs dans ce sens.

Le FSE s'inscrit dans la **stratégie Europe 2020 dont trois des 5 objectifs ont trait à l'emploi, l'éducation (lutte contre le décrochage scolaire et amélioration du taux de diplômés de l'enseignement supérieur) et la lutte contre la pauvreté** (plus de 50% des enfants vivant en zone urbaine sensible sont en situation de pauvreté) ... Le FSE peut donc soutenir par exemple des programmes en faveur d'une meilleure intégration des personnes issues de la communauté Rom.

Les fonds structurels ont une dimension sociale (au moins 20% du fond social européen est dédié à l'inclusion sociale, à la lutte contre la pauvreté et les discriminations) mais il y a un problème de coupes budgétaires massives dans l'UE autour de l'enfance...

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) est un instrument de financement de la Garantie européenne pour la Jeunesse et se destine principalement aux NEETs, des jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation **jusqu'à 25 ans**.

Le FEDER est un autre instrument européen qui peut aussi être sollicité pour soutenir un investissement dans des infrastructures sociales.

Nous invitons le lecteur à se reporter au PPT plus complet en PJ de ce CR.

Focus sur le **semestre européen** :

>> Le semestre européen décline la politique économique de chaque pays, discutée au niveau de l'UE. Il consiste en des recommandations annuelles, propres aux pays concernés, en lien avec les objectifs européens.

Son 1er objectif à long terme est de promouvoir une croissance inclusive, durable et globale. Mais il a aussi un 2ème cadre à plus court terme, conjoncturel, où son objectif est de sortir de la crise au plus vite.

Les recommandations pour la France concernent des investissements, des réformes structurelles et la baisse de déficits. Les problématiques sociales sont peu abordées par rapport à d'autres pays européens où elles sont plus prégnantes. Pourtant, les inégalités sont bien réelles : le système éducatif français est un des plus inégalitaires en Europe, en termes de reproduction sociale.

Une mobilisation nécessaire

>> Dans le travail de plaidoyer, le dialogue avec les pouvoirs publics est important pour voir les actions mises en œuvre par la France suite à la ratification de la CIDE. Exemple de mobilisation collective nationale : le collectif AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant).

Tous les Etats membres de l'UE devraient avoir dans le semestre européen des objectifs spécifiques pour les enfants, des indicateurs de la pauvreté infantile, une approche intégrée et transversale avec le suivi de risques d'exclusion et de vulnérabilité. Un meilleur contrôle des fonds européens structurels et d'investissement serait souhaitable pour voir comment ces budgets sont utilisés au niveau national, notamment pour renforcer les réseaux d'acteurs locaux. Il s'insère au sein de l'examen annuel de croissance.

Les droits de l'enfant devraient être une priorité de l'UE. Cela exige une vision politique et du courage à court et long terme pour soutenir les enfants, les parents et les familles.

Le semestre européen et la stratégie Europe 2020 peuvent être utiles pour les droits de l'enfant. Le semestre européen est un processus dans lequel l'UE fait des analyses économiques et produit des rapports pour chaque Etat membre. Les recommandations du semestre européen créent un espace de discussion entre l'UE, les Etats et les sociétés civiles.

Faire du plaidoyer permet d'influencer ces discussions, de faire pression par les pairs, d'encourager des outils de soft law qui fonctionnent bien et peuvent aboutir à des résultats. Chaque partie prenante peut essayer de s'en saisir pour avoir un dialogue avec les autorités nationales, appuyé par l'UE.

>> Néanmoins cela peut être difficile pour la France de prioriser le social dans ses recommandations nationales du semestre européen. Il n'y a pas un constat ou un diagnostic collectif d'urgence de la situation sociale en France, contrairement à d'autres pays où le social est plus préoccupant (par exemple en Bulgarie ou en Estonie). Cette année en France, les recommandations sont plus axées sur la macroéconomie.

>> La mise en place d'une nouvelle équipe au sein de la Commission européenne constitue probablement une opportunité due à un contexte plus favorable. Il y a la notion d'investir dans le futur, d'obtenir un socle commun de droits sociaux. Par exemple la Charte des droits fondamentaux, adoptée par l'UE, est devenue opposable avec l'application du traité de Lisbonne. On peut aller à la Cour européenne pour faire respecter ces droits. Le rôle de la société civile est d'alerter les décideurs politiques pour bien intégrer les droits de l'enfant. Le droit des enfants n'a toujours pas la priorité politique qu'il mérite...

Des pistes pour agir

La CIDE est juridiquement contraignante pour les Etats qui l'ont ratifiée : les Etats se sont engagés à l'appliquer et sont contrôlés lors d'un examen périodique tous les 5 ans. L'audition de la France a eu lieu en janvier 2016, face aux experts du comité des droits de l'enfant de l'ONU. Elle s'est basée sur le rapport de l'Etat et sur des rapports dits « alternatifs », notamment celui réalisé par le collectif AEDE.

Ce collectif AEDE, co-coordonné par Solidarité Laïque et DEI – France, rassemble 56 organisations actives dans le domaine des droits de l'enfant qui ont mutualisé leurs forces et mis de côté leurs cultures propres d'organisations pour produire un rapport sur la situation des enfants en France sur la période 2009-2015 et proposer des préconisations concrètes d'actions. Il permet de mutualiser les forces de la société civile témoignant de l'émergence d'une société civile plus structurée et impliquée. Dans son rapport, les sujets de l'Outre-Mer, du handicap ou encore de la précarité ont été abordés de manière transversale et non cloisonnés à des chapitres spécifiques.

Les enfants ne sont pas qu'un investissement pour l'avenir ! Les enfants c'est aussi ici et maintenant, on devrait considérer leur capacité à agir et influencer les pouvoirs publics, les politiques les concernant. La participation et l'expression des enfants sur l'ensemble des sujets les concernant doit être au cœur de nos actions. Il est important de réfléchir à des espaces de consultation durables et structurés qui permettent de recueillir et de donner suite à la parole des enfants.

Compte rendu des ateliers

Atelier 1 : Pauvreté et conditions de vie décentes

Intervenants :

Animatrice : Socheata Sim, Formatrice-consultante du Groupe Egalis, Bénévole Droits de l'enfant à Solidarité Laïque

Expertes en appui : Sophie Graillat, Présidente de DEI France, Co-coordinatrice du collectif AEDE
Colette Duquesne, ATD Quart Monde

Témoin plaidoyer: Romain Prado, Chargé de mission FSE / FEDER à la région Ile-de-France

Lien avec les orientations européennes

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est au cœur de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne « pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Elle souligne l'importance des Priorités de la Stratégie services et équipements de proximité, ancrés dans le tissu social.

Le pilier 1 de la recommandation européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » du 20 février 2013 est « l'accès à des ressources suffisantes » pour soutenir les familles et offrir aux enfants des conditions de vie correctes.

Le pilier 2 est de favoriser l'intégration sociale : grâce à l'accès à des services publics de qualité (et à un coût abordable) dans les domaines de l'éducation, de la santé, des loisirs, et aussi grâce à la participation des enfants et des jeunes (notamment dans la prise de décision).

La situation des enfants en France

La crise économique actuelle se traduit par une précarisation grandissante des familles et un accroissement des inégalités sociales. La pauvreté a fortement augmenté dans toutes les classes d'âge, mais elle a plus touché les enfants que les autres. Selon l'Insee, la progression de la pauvreté des enfants explique les deux tiers de la progression de la pauvreté pour l'ensemble de la population. Aujourd'hui, un pauvre sur trois en France est un enfant. (Source : rapport AEDE)

De plus, dans certaines zones en difficulté, le taux de pauvreté des enfants atteint 50%, traduisant les disparités territoriales choquantes qui se développent en France, notamment dans les zones urbaines sensibles, ou les départements d'outre-mer.

3,5 millions de personnes sont non logées ou très mal logées en France. Plus de 5 millions de personnes sont en situation de fragilité à court ou moyen terme dans leur logement. (Rapport de la fondation Abbé Pierre, février 2015). On estime que 600 000 enfants sont aujourd'hui en situation de mal-logement, et environ 16000 d'entre eux vivent dans des structures d'hébergement collectif. (Source : rapport AEDE)

Zoom sur une bonne pratique de plaidoyer par Sophie Graillat, Présidente de DEI France

27 juin 2015 à l'Université Paris 8, Saint-Denis : DEI France ainsi que des syndicats et d'autres associations ont organisé un procès pour traduire en justice l'Etat et les collectivités qu'ils accusent de violations des droits des enfants dits « roms », « des bidonvilles », qui vivent dans des squats etc.

La stratégie a été de s'appuyer sur un corpus juridique incontestable, de solliciter une association de roms internationale, de faire intervenir des juristes et militants professionnels ainsi que d'inviter des « têtes d'affiche ».

Présentation du tribunal d'opinion: C'est un procès symbolique d'institutions qui sont accusées de ne pas respecter des droits et qui sont jugées par l' « opinion publique ». Le « tribunal d'opinion » permet de mettre en scène les responsables de délits et discriminations au regard des lois nationales, des textes européens et des traités ou conventions de niveau international ratifiés par la France.

Il y a un acte de mise en accusation, un-e président-e, des juges, des avocats pour la défense des pouvoirs publics et des avocats pour les parties civiles. La parole est donnée à la défense et à l'accusation, il y a des auditions de témoins, d'expert-e-s mais aussi des victimes qui vivent dans des conditions insalubres. L'absence de logement stable, pérenne et digne est la source de nombreuses inégalités.

Publics cibles : l'opinion publique, les pouvoirs publics et les médias. Le procès doit rappeler aux pouvoirs publics l'obligation d'appliquer le droit français, européen et international et d'établir leur responsabilité directe dans les défaillances des services éducatifs, sociaux et judiciaires pour ces enfants.

Les objectifs de cette action :

- Provoquer des réactions d'indignation, faire prendre conscience des traitements que subissent ces enfants, faire cesser l'indifférence
- Faire reconnaître publiquement le statut de victimes de ces enfants et de ces familles, les conséquences désastreuses des refus d'éducation et de protection des enfants, des expulsions des lieux de vie sans solution alternative
- Les « mettre en action » pour qu'ils puissent demander à ce qu'on respecte leurs droits
- Influencer les politiques publiques, dénoncer les évacuations répétées etc
- Lutter contre la stigmatisation des « roms », à laquelle contribuent les médias
- Mobiliser et sensibiliser l'opinion publique sur ces enjeux

Le verdict est consultable sur : <http://www.dei-france.org/Violation-des-droits-des-enfants.html>

Les suites : A l'issue du procès, il a été décidé de reporter le verdict dans un an, pour permettre à l'Etat et aux collectivités de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation inacceptable.

3 sous thématiques ont été choisies pour être abordées durant cet atelier :

- Aides et garantie de ressources
- Droit au logement
- Accès aux loisirs, vacances et activités récréatives

NB : certaines paroles de jeunes ont été recueillies durant cet atelier et sont retranscrites ici sous forme de verbatim, en couleur verte.

Les éléments d'action prioritaire pour les participant-e-s

La pauvreté est un facteur aggravant de discriminations. Elle empêche l'effectivité de plusieurs droits de l'enfant et contribue au cumul d'inégalités en matière d'éducation, de santé mais aussi dans les loisirs... Les enfants de familles en situation de précarité sont peu présents dans les lieux d'ouverture. Ils sont moins susceptibles de pratiquer de la musique, de la peinture, de théâtre, du sport ou de partir en vacances. Ils font peu partie des mouvements de jeunesse. Il est important de favoriser la participation de tous les enfants à ces activités, en s'efforçant activement de lever des obstacles tels que les coûts, l'accès et les différences culturelles. **Les enfants en situation de pauvreté « n'osent pas, peuvent se sentir illégitimes, se mettre en retrait, se refermer. »**

a) Lutter contre la méconnaissance des droits et des lois, informer sur les dispositifs existants

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Comment favoriser l'accès au droit et aux soins pour les populations marginalisées ?</p>	<p>Act 1 : Education Nationale (dans les établissements scolaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Développer des projets locaux associant les familles éloignées de l'école (exemple le projet « en associant les parents, tous les enfants peuvent réussir ») * Généraliser l'accès aux psychologues scolaires et développer la médiation par les pairs concernant les problèmes de harcèlement à l'école par exemple, sur les violences : les jeunes se confient plus à d'autres jeunes sur des problèmes dont ils ne parlent pas avec les professeurs ou les parents. Certains jeunes n'ont pas confiance dans les établissements pour prendre en charge certains problèmes même s'ils se sont confiés à des adultes professionnels éducatifs « il n'y a pas vraiment d'impact des séances de sensibilisation comme l'école ne fait pas grand-chose derrière... » « Si quelqu'un est harcelé, la principale peut faire quelque chose. Mais quand elle va arrêter, ça va recommencer, il faudrait que ce soit suivi sur le long terme. » « Même en sortant de l'école, le racket ça arrive. Quand on se plaint de racket, on nous renvoie vers les psychologues or c'est payant. » * Former les enseignants aux droits de l'enfant et les mettre en capacité de former des jeunes à être «ambassadeurs » ou acteurs de leurs droits * Encourager le développement de cours d'éducation à la citoyenneté * Mettre en place un service social systématique dès l'école primaire, à poursuivre au collège et au lycée * Promouvoir la santé à l'école. Mettre en place des ateliers sur la vie relationnelle : « on ne parle pas des amitiés, des relations amoureuses et affectives ». Problème d'accompagnement des lycéennes mineures à la maternité, proviseurs démunis ou hostiles qui n'accordent pas forcément d'aménagements horaires par exemple. * Promouvoir la bienveillance des adultes envers les jeunes, « beaucoup d'adultes ne prennent pas en compte les problèmes des enfants » * Informer les jeunes sur leurs droits dans les CDI. Idée d'une boîte dans l'école pour proposer des actions, faire part de ses idées, mais aussi dénoncer des agressions ou des violences

		* Développer des dispositifs d'information/d'accompagnement pour les jeunes majeurs
Act 2 :	Les municipalités et les pouvoirs publics	* Simplifier les modalités d'inscription/fréquentation et permettre la gratuité des lieux fréquentés par les jeunes : centres d'animation, espaces jeunes, bibliothèques ... * Développer des lieux ouverts aux jeunes, où ils peuvent se retrouver pour échanger et s'informer * Faire reconnaître le droit aux loisirs comme essentiel et non comme superflu
Act 3 :	Acteurs médico-sociaux et institutions	* Créer des points d'ancrage de proximité pour l'accès au droit commun, car il peut y avoir le sentiment que la multiplicité des intervenants dilue l'efficacité des démarches d'accès au droit * Développer des services de médiation entre les familles et les institutions, avec des services adaptés aux jeunes majeurs * Formation des intervenants/animateurs (qu'ils soient agents de proximité, éducateurs de rue etc) pour qu'ils soient vecteurs d'information, orientent vers une culture de droit commun * Développer une approche transversale commune aux institutions pour favoriser les droits dans leur ensemble : dans les mairies, les Points Information Famille, les PMI, les CPAM etc. * Favoriser une responsabilité des acteurs du médico-social d'orienter avec une culture commune de droits, des « standards », une connaissance de la loi et des recours judiciaires. * Mettre en place des dispositifs de terrain. Agents mobiles pour pouvoir aller chercher les personnes qui sont perdues de vue par les dispositifs de droit commun ou n'y ont pas eu accès. Les contacter par exemple en bas de chez eux, dans les marchés, les épiceries solidaires...
Act 4 :	Médias	* A la radio, développer des émissions d'information où les jeunes peuvent poser leurs questions * Relayer des campagnes d'information, par exemple la campagne d'ATD « Stop aux idées fausses sur la pauvreté et les pauvres » * Utiliser les réseaux sociaux et Internet pour informer les jeunes sur leurs droits (concours, forum, wikis...)
Act 5 :	Jeunes et acteurs associatifs	* Promouvoir les actions de développement (santé, social, information etc) pour les jeunes entre pairs * Veiller au bien-vivre ensemble et à la mixité. « Les incivilités peuvent être une réponse à la violence sociale, elles peuvent diminuer si les jeunes se sentent à égalité. »

Les agents de service public pourraient être plus sollicités sur de l'information de droit commun et sur le logement. Peut-on penser une culture commune pour les professionnels médico-sociaux avec des standards et des procédures autour de l'accès au droit, notamment pour les jeunes ? Actuellement, on renvoie beaucoup vers les associations...

b) Favoriser la mobilité et la mixité sur les territoires

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Comment lutter contre les discriminations ou les exclusions territoriales ?</p>	<p>Act 1 : Régions, départements, mairies</p>	<p>* Soutenir et accompagner les projets des jeunes dans différents domaines notamment culturel. Bourses, aides financières, accompagnement etc. Faire connaître le Fonds Europe Créative http://www.europecreativefrance.eu http://www.relais-culture-europe.eu</p> <p>* Lancer des opération solidaires pour emmener les enfants pauvres, en situation de handicap, victimes de discrimination, au restaurant, au cinéma, à des loisirs. « Pour les enfants il y a quelque chose qui se passe quand on les emmène au théâtre, au restaurant. » « Ils disent c'est vrai on peut aller là ? Il y a quelque chose de nouveau leur comportement a changé. »</p> <p>* Avoir une approche territoriale pour les subventions (de la région, de l'Etat, des académies) prenant en compte des indicateurs précis. Par exemple l'atlas académique des risques sociaux du décrochage scolaire http://www.education.gouv.fr/cid80743/atlas-academique-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage.html. Attention aux zones où les droits ne sont pas respectés : Mayotte, « jungle » de Calais, certaines banlieues...</p> <p>* Permettre la mobilité des jeunes (géographique, sociale...) pour élargir ses cercles de connaissance exemples : « pass » ou « bons » transports, tarifs préférentiels, aides pour le permis de conduire.</p>
	<p>Act 2 : Pré-scolaire, scolaire et périscolaire</p>	<p>* Développer des espaces de mixité sociale. Possibilité de pré-scolarisation des enfants de 2 ans, colonies de vacances, séjours de jeunes, voyages découverte... « Partir en vacances pour la première fois, ça peut changer les jeunes et leurs familles. » « Certaines familles ne voulaient pas rencontrer des professionnels, après être parties dans le cadre de vacances, elles ont découvert un cadre de confiance, de dialogue. C'est difficile d'avouer ses faiblesses, de demander de l'aide quand ça ne va pas. » « ça permet de prendre conscience de ses capacités de faire des choses qu'on ne pensait pas pouvoir faire. »</p> <p>* Permettre un accès plus égalitaire aux loisirs, notamment dans les activités périscolaires, sorties thématiques... Promouvoir l'égalité filles-garçons dans ces dispositifs. « La culture est un outil puissant, elle produit des effets qu'on n'aurait pas imaginé » Aussi dans des lieux ouverts aux jeunes, liberté d'y aller quand on veut, pas de condition d'inscription (peut être difficile) ou d'assiduité. Par exemple : jardins communs à cultiver mis à disposition de tous les enfants et leurs familles, sans condition d'inscription ou de revenus, viennent quand ils veulent. Les jeunes doivent être associés à la programmation, au mode de fonctionnement etc. « Quand les jeunes font quelque chose qui leur plaît, qu'ils ont décidé, ils décrochent moins. »</p>
	<p>Act 3 : Union européenne</p>	<p>* Elargir le programme de mobilité Erasmus + à tous les jeunes, pas qu'aux étudiants et apprentis</p>

c) Promouvoir le logement pour une meilleure insertion

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Comment mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités de droit, d'accès au logement pour tou-te-s ?</p>	Act 1 : Etat	<ul style="list-style-type: none"> * Faire reconnaître l'importance du logement pour l'inclusion sociale. Pas que le logement mais assurer aussi à toutes et tous des conditions de vie décente : eau, air sain, chauffage, électricité, alimentation... * Faire reconnaître le lien entre logement et réussite scolaire. Il faut avoir de bonnes conditions de vie pour bien étudier. Lien très fort entre logement et scolarisation, études, emploi. Développer la construction d'internats, de résidences et de logements pour les étudiants, les apprentis et les jeunes travailleurs car souvent il peut y avoir des problèmes de mobilité, des longs temps de transports... Pas de logement ou un logement précaire est un environnement peu propice au travail et facteur d'échec scolaire.
	Act 2 : Services sociaux (faire connaître les dispositifs existants)	<ul style="list-style-type: none"> * Rappeler le cadre de la loi, droit opposable au logement * Proposer une possibilité systématique d'accompagnement des personnes à risques d'expulsion ou quand il y a une demande * Communiquer sur les dispositifs d'Etat pour l'accès au logement des jeunes * Accompagner les jeunes accueillis en institutions sur le logement autonome. C'est une pré-passerelle sur la vie en société, se lever le matin, avoir des comportements « adaptés » etc. Penser des mesures de transition pour un apprentissage progressif avant les 18 ans. Diminuer l'institutionnalisation, trop de placements, familles d'accueil et alternatives... Penser à un droit à l'avenir/à l'autonomie dès la prise en charge des enfants.
	Act 3 : Les collectivités (à interpellier sur leurs responsabilités)	<ul style="list-style-type: none"> * Obligation de logements sociaux * Responsabilités des maires qui ne veulent pas accueillir des étrangers * Bureaux vides/désaffectés à transformer en logement * Faciliter le travail des BIM (brigades d'information mobiles) pour aider les porteurs de projets à demander des fonds européens, possiblement partout sur le territoire. * Faire respecter la loi ALUR sur l'encadrement des loyers * Bloquer les bailleurs qui n'ont pas une logique sociale * Problème des mineurs isolés ou roms qui n'ont pas de logement * Problème d'évacuation des ordures ménagères dans bidonvilles * Penser des dispositifs d'hébergement variés : pas que d'urgence, mais aussi temporaires à court et moyen terme, sur la durée

A noter sur les instruments européens : Il y a une sous-consommation du FEDER or il peut permettre de financer notamment des constructions d'infrastructures, des logements pour les populations marginalisées, notamment les « roms ». Les fonds propres des régions peuvent également être mobilisés sur les problématiques autour de la mobilité.

Atelier 2 : Le droit à l'éducation : un acquis ?

Intervenants :

Animatrice : [Carole Coupez](#), Déléguée à l'éducation à la citoyenneté et la solidarité - Plaidoyer Droit à l'éducation à Solidarité Laïque

Expertes en appui : [Sandrine Lair](#), Chef du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés à la Direction générale de l'enseignement scolaire au Ministère de l'Education Nationale.

[Marie-José Côme](#), Responsable du service FESI (Fonds Européens Structurels et d'Investissement) à l'académie de Créteil

[Catherine Chabrun](#), Membre du comité de pilotage AEDE

Témoin plaidoyer: [Hélène Ferrer](#), Coalition Education, Réseau français de la Campagne mondiale pour l'Education

Lien avec les orientations européennes :

La stratégie Europe 2020 a pour thématiques prioritaires l'accès à la formation et à une éducation citoyenne tout au long de la vie, le développement de l'emploi et de l'inclusion sociale.

Au titre du programme opérationnel national 2014-2020, la France recevra 2,9 milliards d'euros du FSE (Fonds social européen) en vue de soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire. Par ailleurs, l'un des objectifs est de réduire le taux moyen des « sorties précoces » / décrochage scolaire à moins de 10% en 2020 (Stratégie 2020 + Semestre européen pour la France, partie « marché du travail, politiques sociales, compétences et éducation »). La recommandation européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » insiste sur l'importance de la qualité de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants pour prévenir les inégalités.

Zoom sur une bonne pratique européenne par Marie-José Côme, Responsable du service FESI à l'académie de Créteil

- Présentation des fonds européens structurels et d'investissement sur la période 2014-2020 et ses finalités concrètes pour financer des projets en France en lien avec les droits de l'enfant, en s'appuyant sur les fonds européens
- Présentation pratico-pratique sur comment monter un projet européen

➔ *Nous invitons le lecteur à se reporter au PPT très clair et « pratico-pratique » en annexe.*

Zoom sur une bonne pratique de plaidoyer par Hélène Ferrer, responsable de la coalition éducation.

La coalition éducation, née en 2015 à l'initiative de Solidarité Laïque, rassemble 10 organisations qui sont engagées en faveur de l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous partout dans le monde et se mobilisent pour renforcer les politiques de coopération pour l'éducation. La coalition éducation est le relais français de la Campagne mondiale de l'Education. Elle a pour vocation à s'élargir pour fédérer les organisations de la société civile actives sur ces enjeux, informer le grand public et assurer un plaidoyer pour l'éducation auprès des décideurs politiques français et européens.

Présentation de l'observatoire de la coopération éducative réalisé par la coalition en 2015 : Cet observatoire est un document d'analyse de l'aide publique au développement (APD) dédiée à l'éducation. C'est également un document de plaidoyer alertant sur des situations jugées insatisfaisantes et proposant des recommandations pour les corriger. L'intérêt de cet outil de plaidoyer est de ne pas rester uniquement dans une posture de dénonciation mais bien de crédibiliser et d'étayer

le discours de plaidoyer en se basant sur des chiffres officiels. Il permet aussi d'assurer un suivi dans le temps, les observatoires étant publiés de manière bi-annuelle. Il s'insère également dans un agenda politique 2015 dense lié au développement et à l'éducation : Forum mondial d'Incheon ; Forum d'Olso ; Addis Abeba sur le financement ; Assemblée Générale des Nations Unies à New York qui a adopté en septembre 2015 les objectifs pour le développement durable (ODD) à New York.

Publics cibles : principalement les acteurs institutionnels : AFD, Parlementaires, Ministères (notamment le Ministère des Affaires étrangères), Présidence + les autres organisations de la société civile et enfin les médias dans une moindre mesure.

Résultats obtenus à ce jour : 10 parutions en ligne + nombreuses reprises sur Tweeter/Facebook
8 questions écrites déposées par les députés + 2 courriers de soutien ;
3 rencontres avec des députés : audition par le rapporteur sur l'APD pour la Commission des finances, et 2 députés de la Commission des Affaires étrangères ;
Rencontre avec les services du Ministère des Affaires étrangères
2 contributions associées à l'Observatoire : Rapport *Education Aid Watch* au niveau international et Document d'analyse du budget de l'Etat réalisé par Coordination SUD, plateforme des ONG françaises.

Les suites : la coalition éducation va se mobiliser à l'automne au moment du vote du budget afin d'influer sur l'attribution des crédits liés à l'aide publique au développement consacrée à l'éducation. Rencontre avec la Secrétaire d'Etat au Développement Annick Girardin et avec le conseiller de F. Hollande sur les questions de développement. Cet outil sera actualisé d'ici 2 ans pour garder une certaine pertinence ; volonté de faire de l'observatoire une référence sur le sujet de l'APD éducation.

Identification des atouts et difficultés d'un tel outil de plaidoyer

ATOUPS

- Permet de légitimer le travail de plaidoyer de l'organisation = travail de fond
- Permet de clarifier, en interne, les messages portés par le collectif
- Constitue un ticket d'entrée pour solliciter des rencontres avec des interlocuteurs institutionnels parfois peu accessibles.
- Outil exploitable sur une durée relativement longue bien au-delà de l'événement de la publication

DIFFICULTES

- Mobilisation nécessaire pour diffuser et « capitaliser » sur cet outil : envois, relances, rv, etc.
- Document technique relativement complexe, destiné aux acteurs familiers du secteur ; peu accessible aux medias et grand public, ou nécessitant un travail de pédagogie

3 sous thématiques ont été abordées durant la journée dans cet atelier :

- Petite enfance : réduire les inégalités
- Ecole et enfants vulnérables
- Aide à l'insertion professionnelle des jeunes majeurs.

a) Petite enfance : réduire les inégalités

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Petite enfance : réduire les inégalités psycho – sociales (y compris affectives).</p> <p>Comment socialiser les enfants le plus tôt possible ?</p>	<p>Act 1 : Education Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser l'accès à l'école maternelle dès 2 ans * Généraliser l'accès aux psychologues scolaires (notamment en province) * Former les éducateurs et les enseignants aux problématiques sociales et aux droits de l'enfant
	<p>Act 2 : Les municipalités et les intercommunalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser des diagnostics locaux sur les inégalités et les partager * Favoriser la coordination inter-acteurs * Favoriser la mutualisation intercommunale et créer les conditions du dialogue entre les acteurs * Informer la population sur les enjeux de l'accueil de la petite enfance (« cafés citoyens ») ; créer une plateforme internet dédiée. * Mettre en place une tarification permettant d'inclure les enfants de familles défavorisées et favoriser ainsi un accès équitable à la garde pré-scolaire * Favoriser le lien entre les modes de garde et l'école. Assurer une certaine continuité et un suivi.
	<p>Act 3 : Le système de soin / Prénatal et natalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Information sur les systèmes d'accueil des enfants (PMI,...) * Renforcer la communication entre l'hôpital ou la mairie du lieu de naissance et la mairie du lieu de résidence pour que celle-ci se rapproche des familles * Offrir davantage de dispositifs d'accompagnement à la parentalité ; notamment pour les familles monoparentales.
	<p>Act 4 : Acteurs culturels, publics et associatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Développer une offre d'éveil très tôt dans l'enfance * Utiliser les lieux de cette offre pour informer les familles sur les droits, etc... : - Mettre en place des actions pilotes - Favoriser les projets / partenariats entre plusieurs associations.
	<p>Act 5 : Les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Généraliser l'ouverture de crèches d'entreprises et avoir des horaires ultra élargis (+ la nuit). * Aménagement du temps de travail pour faciliter le quotidien des parents et favoriser l'accueil de l'enfant en crèche * Mettre en place une tarification adaptée permettant d'accueillir les enfants des familles dont les revenus sont faibles * Développer des modes de garde adaptés (horaires atypiques)
	<p>Act 6 : la société civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Encourager le développement de réseau de soutien autour des familles isolées lors d'une naissance (parrainage...) « association d'accompagnement » en particulier inter générationnel.

Soutien de ces enjeux via des fonds structurels européens : Programmes FSE (via les DIRRECTES) : mode de prise en charge / garde alternatifs mais la petite enfance n'est pas intégrée dans le programme de décrochage scolaire FSE (IDF)

b) Ecole et enfants vulnérables

Préoccupations majeures qui ressortent :

L'accompagnement des familles : quelle place/ rôle doivent avoir les associations notamment pour faire le lien entre les familles et l'école ou encore plus spécifiquement pour faire le lien avec les familles et l'accès des enfants aux activités périscolaires et socio-culturelles ?

→ Véritable Triptyque enfant/adulte- référent/école

La formation des professionnels : Les accompagnateurs des familles sont-ils assez informés / formés ? AEDE préconise la formation de tous les professionnels de l'enfance sur les droits de l'enfant.

Manque d'information : Accès à la connaissance des démarches pour scolariser un enfant ; Accès aux droits : manque de communication/ problème d'informations.

L'obstacle de la langue : comment le dépasser ? Mise en place des CASNAV ?

La problématique de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale scolaire : Importance de l'ouverture des structures (notamment l'école) aux familles

Maîtrise des compétences sociales par le biais de loisirs et activités culturelles : défiance des familles

Préconisations du sous-groupe :

- Mettre en place un carnet « social » (équivalent carnet de santé) dès la petite enfance
- Développement des contrats enfance jeunesse (CEJ)

Durant les ateliers de plaidoyer, l'après-midi, **l'attention s'est portée sur la question de l'accès et du maintien à l'école pour ces enfants vulnérables** : identification des publics, des acteurs et leviers d'actions.

A noter : le tableau ci-dessous est une première base de réflexion en un temps limité. Il est loin d'être exhaustif.

Objectif : Garantir l'accès à l'éducation pour tous et le maintien des enfants à l'école

Problème donné : Accès à la scolarité

Enjeux	Public / Acteurs	Aide sociale à l'enfance (ASE)	Conseil départemental	Préfecture	Mairie	Insitution indépendante (Défenseur des Droits)	UE	Travailleurs sociaux	MDPH	Associations	Parlement	Rectorat	Ecole / Education nationale	ARS	Régions (CESER)	
*Formalités administratives *Reconnaissance du handicap *Accès au milieu ordinaire scolaire *Manque de moyens / soutiens pour scolariser les enfants	Enfants en situation de handicap		* Amélioration de l'accessibilité des bâtiments (collèges)		* Amélioration de l'accessibilité des bâtiments (écoles)	* Saisine du DDD notamment par le biais de ces relais territoriaux			* Simplifier les démarches * Cartographie pour identifier les bonnes pratiques en faveur de l'inclusion sur un territoire	* Plaidoyer réseau * Accompagnement des familles			* Sensibiliser/ Former le personnel éducatif aux droits de l'enfant et aux problématiques spécifiques vécues par ces enfants vulnérables (situation de handicap, vie en bidonville, MIE...) * Sensibiliser tous les enfants à la CIDE et aux droits * Assurer un nombre suffisant d'AESH, les former et favoriser les liens entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé	* Augmentation du nombre d'écoles spécialisées	* Accessibilité des locaux dans les lycées	
* Question de l'accès à l'école en déplacement * Rôles complémentaires communauté/autorités locales / associations	Enfants issus de la communauté des gens du voyage									* Ecole mobile (car des enseignants)						
	Enfants des bidonvilles			* Former les policiers aux droits de l'enfant	* Plaidoyer auprès des instances locales pour favoriser l'accès aux droits et le respect du droit			* Formation aux problématiques des familles vivant en bidonvilles		* Plaidoyer auprès des pouvoirs publics locaux * Convaincre les parents de scolariser leur enfant *Accompagner/expliciter les démarches						
* Pb d'accès pour les MIE non pris en charge (enfants des rues) * Pb de l'âge et des MIE sont exclus des systèmes de prise en charge et donc d'accès à l'éducation * Pb d'accès CASNAV (besoin de preuve domicile) * Pb non suivi éducatif MIE dans les hôtels * Pb lien ASE/ éducateurs/école * Obstacle de la langue * Question du changement de département : retard pour la scolarisation	MIE	* Améliorer le suivi éducatif pour les jeunes à l'hôtel * Problématique de la vaccination * Choix de la formation / orientation par l'institution * Ne pas attendre l'affectation pour être scolarisé	* Développer des places d'hébergement jusqu'à la prise en charge / Mise à l'abri	* Former les policiers aux droits de l'enfant	* Soutien / mise à l'abri			* Formation des acteurs au choix de la formation/ de l'orientation par le jeune		* Rôle dans la cartographie des territoires	* Plaidoyer auprès des députés par rapport à la nouvelle loi sur la protection de l'enfance et sur la loi relative au droit des étrangers * Définir ce qu'on entend par prise en charge éducative	* Faciliter l'accès aux tests CASNAV sans domiciliation * Développer les classes FLE (Français Langue étrangère)		* Sensibiliser/ Former le personnel éducatif aux droits de l'enfant et aux problématiques spécifiques vécues par ces enfants vulnérables (situation de handicap, vie en bidonville, MIE...) * Sensibiliser tous les enfants à la CIDE et aux droits		
*Question des MIE * Question des enfants des rues * Question des moyens du département * Questions des exceptions au régime de droit commun	Enfants vivant dans les territoires d'outre-mer	* Mise en place d'ASE					Fonds européens disponibles pour des projets / saisie des députés européens				* Plaidoyer pour limiter les exceptions notamment concernant la mise en œuvre de la loi sur la protection de l'enfance dans les TOM					

→ Attention au biais que tous les enfants ont une famille !! MIE/ enfants placés + attention aux enfants vulnérables qui n'ont pas accès à l'école, aux droits communs.

c) Aide à l'insertion professionnelle des jeunes majeurs

	Acteurs	Actions à mener pour influencer l'acteur en question
<p>Problématique : Permettre aux jeunes d'être AUTEUR et ACTEUR de son projet professionnel et de son projet de vie</p>	Act 1 : Jeune	<p>Actions de sensibilisation / information / mobilisation : Mettre en place un espace/lieu/temps pour que le jeune apprenne à se connaître et s'oriente correctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les jeunes à sonder d'abord leur identité, leurs talents. Partir du désir du jeune. Leur présenter des formations - Généraliser les tests d'orientation, intégrer dans les parcours scolaires de séances de coaching, de remobilisation et d'estime de soi. Travailler le savoir-être et les attitudes chez les jeunes. - Renforcer l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur insertion professionnelle dès le plus jeune âge. L'accompagner dans ses démarches. Lui ouvrir son réseau professionnel. - Une fois que le jeune a trouvé sa voie, le mettre en contact avec des professionnels (locaux, stages d'observations...) - Encourager les périodes de césure (cf Erasmus) et les passerelles dans les parcours scolaires. - Pour les MIE : Travailler le choix du jeune MIE et non le choix économique de l'institution (« partent directement en CAP alors qu'ils les capacités pour accéder à d'autres diplômes)
	Act 2 : Les Entreprises / Le MEDEF / La CGPME / les associations	<p>Actions de sensibilisation/ information : Renforcer le lien entreprise/société et le système éducatif Lors des universités d'été, mettre en place systématiquement des tables rondes ; des stands d'information à destination des jeunes. Etre un lieu d'écoute et de stimulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des interventions en milieu scolaire dès la 6e et dans les lieux d'accueil des jeunes en associant les organisations de la société civile, le MEDEF (mobiliser les entreprises), les fondations d'entreprises. - Attribuer un référent de la société civile à chaque jeune à partir de 16 ans. Système de parrainage. Créer une plateforme nationale et avoir une application avec une géolocalisation sur la base de « Tinder »/ « Mon parrain pro ». Assurer des bilans de compétences. Valoriser ces partenariats. Faire en sorte que le parrain soit mis à disposition sur le temps de travail professionnel. - Multiplier les forums de découverte : organiser dans chaque région des forums pour l'emploi, permettre à tous les jeunes d'avoir accès au salon de l'éducation
	Act 3 : Les pouvoirs publics : Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la jeunesse, ville et sports, le Ministère de la Famille et le CESE	<p>Actions de lobbying : Avoir des rendez-vous techniques avec les conseillers pour favoriser les liens entreprises/société civile/ éducation. Faire en sorte que l'orientation soit réaliste et choisie et non subie.</p> <p>Rénovation du CIO : avoir un temps dédié dans l'agenda scolaire à l'orientation, systématiser les tests d'orientation, rendre obligatoire un référent pour le suivi, mettre en place une plateforme d'appui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et renforcer les liens entre l'Education Nationale et le projet professionnel : encourager le tutorat, faciliter les stages & les contrats de professionnalisation, la découverte des métiers dès le collège, impliquer les employeurs pour revaloriser la filière professionnelle. Impliquer les employeurs et les entreprises dans le cursus scolaire/ la formation. Favoriser et soutenir les jeunes dans la création d'entreprises (soutien aux pépinières d'entreprises pour les jeunes en difficulté). - Dans les programmes scolaires, inclure une formation au droit (accès au droit et avec des zooms plus économiques : impôts, monter une boîte....) - Rendre obligatoire les contrats jeunes majeurs. Ne pas les faire stopper à 21 ans et assurer une continuité de la prise en charge au moins jusqu'à la fin des études. Accompagnement à l'autonomie. - Les contrats jeunes majeurs qui s'arrêtent quand le jeune à 18 ans – Nécessaire d'assurer une continuité de la prise en charge au moins jusqu'à la fin des études. Hébergement ; prise en charge des jeunes (souvent aide jusqu'à 21 ans, Autonomie ?)
	Act 4 : Les acteurs locaux	<p>Travailler avec les structures d'accompagnement des jeunes (CRIJ notamment).</p> <p>Organiser des rencontres au sein des écoles avec les entreprises (PME, TPE) locales pour découvrir les métiers et le monde professionnel : avant la 3^e !</p>

En transversal : - Fédérer les partenaires éducatifs : école, familles, services de la ville, missions locales, ASE, jeunes, associations...

Atelier 3 : Participation des enfants et des jeunes

Intervenants :

Animatrice : **Cathy Le Goff**, Chargée de mission à Solidarité Laïque

Expert-e-s en appui : **Jonathan Levy**, Responsable pédagogique Initiatives et Changement et Directeur du programme CATS « Children as Actors for Transforming Society »

Sylvie Touchard, Collectif AEDE

Témoign plaidoyer : **Grégoire Quelacin**, Conseiller jeune

Les orientations européennes

La participation des enfants et des jeunes est une des recommandations majeures des instances européennes pour la stratégie 2020 concernant les droits de l'enfant et constitue le 3ème pilier de la recommandation européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ».

La promotion et la protection des droits de l'enfant figurent parmi les objectifs de l'Union européenne auxquels le traité de Lisbonne a accordé davantage d'importance. L'article 24 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît les enfants comme des détenteurs de droits, indépendants et autonomes.

Etat des lieux sur la situation en France

- Méconnaissance de la CIDE et du droit des enfants et des jeunes à la participation

Beaucoup d'enfants et de jeunes souhaitent jouer un rôle dans les décisions les concernant : comme les choix éducatifs, de santé ou de justice en cas de conflits familiaux ; que ce soient dans leur environnement immédiat (famille, école...) ou auprès des pouvoirs publics.

Pourtant il existe des réticences au sein de la société et des difficultés pratiques à prendre en compte le point de vue des enfants. La connaissance de la CIDE et la promotion de l'article 12 restent insuffisamment assurées auprès du grand public, adultes comme enfants.

- Des stéréotypes / représentations négatives de la jeunesse

On assiste à une persistance des représentations sociales archaïques voire péjoratives à l'égard des modalités de pensée et d'expression des enfants et des jeunes et un manque de conviction, souvent lié à un manque d'expérience vécue, sur le fait que les points de vue des enfants, y compris des plus jeunes, puissent être d'une part éclairés et d'autre part éclairant pour les décisions que les adultes doivent prendre.

- Une culture de la participation difficile à mettre en œuvre

La majorité des adultes et des institutions, même lorsqu'ils ont la volonté d'appliquer ce droit, ne savent pas créer les conditions de l'expression des enfants, n'ont pas de pédagogie adaptée pour les faire participer et savent encore moins prendre dûment en compte leurs point de vue. Il est nécessaire de promouvoir cette « culture de la participation » des enfants et des jeunes dans toutes les instances décisionnaires les concernant.

Au sein de cet atelier, 3 sous-thématiques ont été abordées :

- Participation des jeunes dans la vie publique et la cité
- Représentation diverse et inclusive de la jeunesse dans l'espace public

- Expression et participation des jeunes dans le milieu scolaire et le secteur de l'éducation informelle

1ère sous-thématique : Participation des jeunes dans la vie publique et la cité

Approche holistique / systémique et intersectorielle

<p>Préoccupation : Apprendre à exercer des responsabilités parce que les enfants et les jeunes ont des droits. Quel accompagnement / quelle préparation des jeunes pour exercer leurs responsabilités et leurs conséquences ? Pour devenir citoyen-ne-s, prendre place dans la société ?</p>	
Résultats	Moyens pour l'atteindre
Citoyenneté	Prendre en considération la dimension politique, former et sensibiliser les professionnel-le-s autour de la participation des jeunes
Emancipation	Permettre de s'approprier la liberté d'expression. Faciliter l'accès aux connaissances et à l'information. Importance d'une relation de respect et de confiance, à égalité et sans jugement.
Faire société	S'adapter aux publics, privilégier la co-construction, permettre l'expérimentation sociale. Permettre la représentation de toutes les jeunesses et leur participation. Implication dans la vie sociale locale, la vie quotidienne.

Actions à mener

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Apprendre à exercer des responsabilités parce que les enfants et les jeunes ont des droits.</p> <p>Quel accompagnement / quelle préparation des jeunes pour exercer leurs responsabilités et leurs conséquences ? Pour devenir citoyen-ne-s, prendre place dans la société ?</p>	Act 1 : Les enfants et les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres, des rassemblements entre jeunes - Permettre l'intervention de jeunes « porte-parole » dans les espaces fréquentés par les jeunes, encourager l'information entre pairs - Favoriser l'engagement des jeunes dans des associations, avec divers degrés de responsabilité - Favoriser la culture du débat et encourager le développement de pédagogies actives - Echanger avec les adultes, permettre de relayer la parole des jeunes dans l'entourage - Favoriser les temps de parole des jeunes dans les établissements scolaires. Promouvoir d'autres formes de participation. Sortir du formatage des séances parfois mises en place par des adultes. On contingente / compartimente ou on ouvre la réflexion et le débat ? Sur quels sujets ? Libérer la parole.
	Act 2 : Les adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer des réseaux locaux, sensibiliser la société civile : parents, habitants, associations etc. - Formaliser et diffuser, valoriser et légitimer la parole des jeunes auprès des professionnels en lien avec eux. Former ces professionnels à la CIDE et à favoriser la participation des jeunes.

	Act 3 : Auprès des pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> - Créer davantage des instances de démocratie participative des jeunes et structurer les modalités de participation (Conseil municipal d'enfants et de jeunes, conseil de jeunes, conseil régional des jeunes...) - Légiférer autour de la participation - Rendre accessibles les lieux de démocratie aux jeunes - Faire connaître et promouvoir les opinions des instances de jeunes aux niveaux local, national et international : Conseils municipaux/ départementaux/régionaux des enfants/jeunes, Parlement des enfants, Parlement Européen des Jeunes, ANACEJ, Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes. La politique a besoin d'éclairages, d'avis d'enfants sur la représentation de l'avenir, quelles sont les visions de l'avenir pour les enfants ? Faire reconnaître la participation et l'engagement des enfants et des jeunes par les adultes, c'est une ambition politique à poser.
--	-------------------------------------	--

Seconde sous thématique : Permettre la participation des enfants les plus vulnérables et / ou défavorisés

Le contexte politique et institutionnel actuel ne favorise pas vraiment la confiance en soi et la participation des enfants et des jeunes. Les jeunes font face à une situation de « délégitimation ».

Il est nécessaire de mettre en place un « contre-pouvoir » de jeunes, incluant la prise en compte de la parole des plus jeunes. La situation de vulnérabilité dans laquelle peut se trouver un jeune peut agir comme facteur inhibant sur sa confiance et son estime de soi, sa volonté de prendre la parole et de penser qu'elle soit prise en considération. C'est un réel enjeu démocratique aujourd'hui de recueillir et prendre en compte leur expression. Leur participation est nécessaire à leur protection.

Préoccupation : Comment favoriser une représentation diverse et inclusive de l'ensemble de la jeunesse dans l'espace public ?	
Résultats	Moyens pour l'atteindre
Favoriser la place et la participation des parents (y compris les moins favorisés), ce qui rend possible la place et la parole de leurs enfants.	Démarche pro-active de la part des associations et des pouvoirs publics. Valoriser les initiatives des habitants. Penser les parents comme de véritables leviers de changements locaux.
Créer les conditions de participation de tous les enfants.	Sensibiliser ceux qui sont hors circuit scolaire, meilleure communication y compris auprès des décrocheurs et des non scolarisés (exemple : via les missions locales ou Pôle Emploi), dans des lieux fréquentés par les jeunes ou sur les réseaux sociaux. Place des jeunes dans la co-construction des règles qui s'appliquent dans les lieux collectifs qu'ils fréquentent, comprendre l'utilité des règles et qu'on peut agir sur son environnement. Développer des moments de rencontres avec toutes les catégories d'enfants représentées, y compris les plus vulnérables (enfants hospitalisés, issus des communautés du voyage, accueillis en institutions...). Penser aux modalités de représentation : élections dans les collèges, les établissements scolaires...
Valoriser la parole et les propositions d'actions des jeunes, les faire reconnaître comme légitimes.	Prise en compte réelle des propositions, inclure dans le calendrier d'action publique la consultation des jeunes et la prise en compte de leurs propositions. Accepter que les enfants soient capables de penser, d'avoir un avis, de développer des argumentaires. Améliorer l'image de la jeunesse par des campagnes et diffusion par les médias des propositions des enfants et des jeunes.

Actions à mener

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Comment favoriser une représentation diverse et inclusive de l'ensemble de la jeunesse dans l'espace public ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les associations de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à l'écoute des associations de quartier et locale - Communiquer pour les convaincre du bien-fondé et de l'importance de la démarche - S'appuyer sur les savoir-faire des associations, leur connaissance des publics - Mettre en place un réseau d'acteurs susceptible de favoriser la mutualisation des outils, de faire des enquêtes / passer des questionnaires - Encourager la mobilisation dans les lieux collectifs (par exemple : crèches), lors des fêtes de quartiers ou forum des associations
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mairies 	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter les élus et les services en se basant sur des productions écrites (études, recherches, bilans...) - Mettre en avant les recommandations, valoriser des chartes ou « labels » - Développer un budget participatif auquel les jeunes sont associés - Temps fort : réalisation d'une action autour du 20 novembre - Favoriser des espaces respectueux des enfants, encadrés par des adultes bienveillants - Réfléchir à des temporalités adaptées pour les instances participatives de jeunes
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les conseils de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et intervenir des acteurs de terrain (associations...)
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir divers acteurs : association, éducation populaire... - Faciliter les actions des jeunes dans les conseils de jeunes, dans les établissements scolaires... - Développer des supports de communication sur les échanges de jeunes (vidéos...) - Organiser des espaces de parole collectifs et libres, adaptés aux enfants et aux jeunes - Permettre l'accès à l'information, compréhensible et adaptée pour les jeunes - Médiation, gestion des conflits entre pairs, développement des compétences psychosociales - Campagnes de communication et d'information. Par exemple : ANACEJ, Campagne Stop aux clichés sur les jeunes

Sous – thématique : Promouvoir des espaces de dialogue entre les générations en milieu scolaire et dans le secteur de l'éducation non-formelle

Contexte : Les cadres d'expression des jeunes restent encore dans la majeure partie des cas à construire. Il est nécessaire défavoriser l'inclusion (enfants en situation de handicap, de précarité...), la mixité et la diversité et réfléchir aux modalités de représentativité.

Le modèle de base de l'éducation n'est pas propice à la participation des enfants et des jeunes. Il faut repenser la prise de parole des enfants en milieu scolaire, permettre à l'enfant d'être en situation de responsabilité et d'autonomie, de décider. Il faut arriver à dépasser le stade de la consultation pour aller vers la participation.

Préoccupation : Comment créer des conditions de dialogue équilibré entre enfants, jeunes et adultes pour parvenir à une participation progressive en milieu scolaire et dans le secteur de l'éducation non formelle ?	
Résultats	Moyens pour l'atteindre
Echange équilibré.	Dispositif de médiation, posture de l'adulte par rapport à l'enfant pour respecter sa parole et la prendre en considération, formation des adultes pour une meilleure connaissance et compréhension des besoins des enfants.
Développement de la connaissance et de l'estime de soi	Formation des parents et des enseignants pour une meilleure connaissance des problématiques et des besoins du développement de l'enfant. Encourager la prise d'initiatives lors d'ateliers avec les enfants et les jeunes. Les accompagner pour qu'ils soient en capacité de connaître et d'exprimer leurs besoins de manière autonome.
Transmission de compétences et savoir-être.	Disponibilité des adultes. Support, tutorat, transmission, transfert. Quelle action publique compensatrice (des services sociaux, du milieu éducatif...) pour combler des carences, apporter de l'aide et du soutien si besoin ?

Actions à mener

	Acteurs	Actions à mener
<p>Problématique : Comment promouvoir des espaces de dialogue entre les jeunes et les adultes en milieu scolaire et dans le secteur de l'éducation non formelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les décideurs, des organisations (politiques, sociales, éducatives...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Interpellation - Organisation d'une ou plusieurs visites sur le terrain (conseils de jeunes ou autres espaces de citoyenneté) - Echanges et débats, implication et co-conception avec les jeunes
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Interroger les jeunes sur leurs besoins et leurs motivations - Créer des lieux d'expression et d'échanges, débats et transmission par les pairs - Diffusion de l'information par les réseaux sociaux, les bulletins municipaux, la presse locale et les journaux lycéens, des campagnes d'affichage... - Dans l'école : favoriser l'expression via les délégué-e-s de classe, conseil de vie lycéenne, associations (BDE, étudiantes, syndicales, foyers socio-éducatifs, clubs de sport...) - Actions citoyennes en classe avec des intervenant-e-s extérieur-e-s, opportunité du cours d'instruction civique. Confiance des adultes et prise en compte de la parole des jeunes lors de ces temps d'échanges privilégiés, créer des conditions de dialogue équilibrées
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'écoute, sensibiliser les parents à l'importance de cette participation et prise en compte de la parole de l'enfant - Valoriser les compétences des enfants (et des adultes), par exemple lors de réunions de parents

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les professionnels (de l'école, éducateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclure la participation des enfants et des jeunes dans le cursus de formation ➤ Formations spécifiques, journées thématiques avec des expert-e-s sur la psychologie, les besoins et les compétences de l'enfant ➤ Exemplarité de la part des adultes qui soient cohérents et proactifs pour une participation progressive des (plus) jeunes ➤ Supports pédagogiques, connaissance des textes législatifs et réglementaires ➤ Actions de terrain pour favoriser l'ouverture et la découverte de la participation des jeunes
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Auprès des partenaires externes (tissu associatif...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le travail en collectif : outils pédagogiques, rapports communs et/ou alternatifs ➤ Organisation de journées thématiques avec la participation de jeunes et d'enfants ➤ Plate-forme collaborative permettant le partage d'expériences

Mise en avant d'une pratique innovante autour de la participation : le projet CATS (Children as Actors for Transforming the Society)

Plusieurs organisations (Initiatives et Changement, Child to Child et Universal Education Foundation) ont organisé un cycle de conférences internationales annuel sur la participation active des enfants. C'est la stratégie CATS pour les Enfants Acteurs de Changement de la Société.

Chaque année, pendant une semaine, 300 enfants et des adultes venus de plusieurs pays et d'horizons divers peuvent échanger et travailler ensemble autour de la notion de participation. Le programme est conçu et mené conjointement par des adultes et des enfants, dans le respect des uns et des autres. Cet espace international permet la mise en commun de plans d'actions, de partager des expériences pratiques, des ressources et des outils ainsi que d'identifier des réseaux et d'amorcer ou créer des partenariats ou des opportunités de collaboration.

Ses objectifs :

- Soutenir et développer les efforts d'une communauté en action
- Promouvoir des partenariats intersectoriels
- Diffuser la participation active des enfants
- Etre reconnu comme modèle international de participation active des enfants

Pour plus d'informations sur le réseau CATS, nous vous invitons à consulter le site internet dédié : <http://catsconference.com/>

Zoom sur une bonne pratique de plaidoyer par Grégoire Quelain, Conseiller jeune dans la ville d'Antony

Contexte : Grégoire Q. rappelle que les premiers conseils d'enfants et de jeunes ont été mis en place dans les années 60. Ils ont commencé à se généraliser et à se développer dans les années 90. D'après l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de jeunes), on recense environ 2800 conseils d'enfants et de jeunes à ce jour (dont environ 43 pour les départements et 17 pour les régions).

Structuration : En termes de conseils de jeunes, du local au national, il existe des Conseils Municipaux d'Enfants et/ou de jeunes, des Conseils Départementaux de Jeunes, des Conseils Régionaux de Jeunes ainsi que le Comité Jeunes (coordonné par l'ANACEJ – Association pour participation des enfants & des jeunes depuis 1991 (lien développement des conseils). Ces conseillers sont élus soit par scrutin, soit par tirage au sort, soit par simple inscription. Tout jeune peut se présenter à un conseil.

Objectifs communs des conseils :

- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté (mieux la comprendre, les institutions)
- Favoriser leur représentation et leur participation dans la vie des collectivités

Aucun texte législatif ne définit le cadre de ces dispositifs. Les collectivités disposent d'une certaine indépendance vis-à-vis de la structure, des modalités et des objectifs des conseils.

Zoom sur le Conseil des jeunes de la ville d'Antony (92) : Dans les années 80, un conseil d'enfants pour les élèves de CM1/CM2 avait été mis en place. Dans les années 2000, il a évolué en conseil de collégiens (principalement des élèves de 5^e-4^e). Depuis 2003, la ville a décidé de mettre en place un conseil des jeunes citoyens mobilisant des jeunes lycéens. Ce choix provient d'une réflexion des élus qui pensaient que les lycéens – de par leur âge et leur maturité – sont davantage en mesure de comprendre les enjeux liés à la politique de la ville et cela permet également de faire travailler ensemble les élèves

issus des 3 lycées de la ville : le lycée professionnel, le lycée général public et le lycée général privé. Les jeunes sont élus pour un mandat de 2 ans. Actuellement, c'est le 8^e mandat. Ces conseillers jeunes ont comme mission de relayer l'information auprès des jeunes, d'échanger avec d'autres conseils de jeunes, de participer aux instances locales, aux commémorations et inaugurations ou encore de s'exprimer lors de consultation et de réaliser des projets en faveur de la jeunesse.

Exemple de projets menés par le CDJ d'Antony : -

- Soirée-débat « Homophobe, moi jamais ? »
- Créer au sein de la ville d'Antony un lieu pour les jeunes. Création du 11-Espace Jeunes à Antony : les jeunes ont été associés au processus de réflexion.
- Consultation par Solidarité Laïque sur l'investissement dans la jeunesse pour une étude européenne.

L'influence du CDJ sur la politique municipale : Les jeunes ont la possibilité de dialoguer avec les élus municipaux et le Maire lors des séances plénières ou encore les réunions en commissions. Les jeunes du CDJ sont présents dans certaines instances municipales comme dans la commission de la Charte Ville/Handicap, le Conseil du Bien Vivre ensemble... Le Conseil peut également être consulté à l'initiative des élus, des services ou à la demande du CJC.

L'exercice du droit à l'expression et à la participation en tant que conseiller jeune

Atouts :

- Certains jeunes ont l'impression d'être vraiment écoutés (étude de l'ANACEJ)
- Espace d'expression
- Rencontre direct avec les élus
- Plus de connaissances et d'information sur ce qui se fait sur notre ville et sur la citoyenneté

Des difficultés :

- CMJ apolitique mais rattaché à des structures gérées par le politique avec une couleur politique
- Décisions finales restent à la bonne volonté du maire & des élus en place
- Pas évident pour tous de s'exprimer en public et d'être toujours considérés à notre valeur, pas toujours évident de formuler et de défendre son point de vue
- Réel engagement, du temps pour un travail de qualité (pas propre aux conseils de jeunes)

Pour promouvoir la participation et le droit à l'expression des enfants et des jeunes, Grégoire rappelle qu'il faut susciter l'intérêt des jeunes et insiste sur la notion du « Par et pour les jeunes ». Le projet aura plus d'impact s'il émane des jeunes et répond à leurs attentes. Les outils vidéos peuvent être un bon moyen pour véhiculer cela. Il est important de maintenir et de développer les espaces d'expression comme les CMJ pour permettre à ceux qui ont envie de s'exprimer de le faire. Grégoire résume bien cela en conclusion « Agissons chacun pour bien vivre ensemble, agissons ensemble pour bien vivre chacun. (...) Il est, selon moi, nécessaire de **nous laisser**, nous jeunes, **agir** notamment par la participation aux instances décisionnelles, de **nous laisser nous exprimer sur des sujets qui nous touchent directement** et pour lesquels il est nécessaire **que notre avis soit pris en compte** afin de bien vivre ensemble. Il faut laisser la possibilité aux jeunes d'agir individuellement pour le collectif et collectivement pour chaque jeune. Les jeunes, s'ils sont certes des acteurs du monde de demain, sont effectivement des acteurs du présent. Il est difficile de participer si l'on n'a pas de contenu, ça tombe bien car les jeunes ont des choses à dire. **Laissez les jeunes s'exprimer c'est permettre une " voix pour le changement. " »**

Conclusion de la journée par Geneviève Avenard

Geneviève Avenard, Défenseure des Enfants, adjointe du Défenseur des Droits est intervenue suite à la restitution des travaux des enfants.

Elle est revenue sur l'importance de la participation et de l'expression des enfants sur l'ensemble des sujets qui les concernent et a salué leur travail de réflexion autour de l'animation « Agir pour le climat, c'est respecter mes droits ». En ce sens, elle souhaite que soient mis en place des espaces de consultation durables permettant aux enfants et aux jeunes de donner leur point de vue sur l'ensemble des sujets les concernant. Il est essentiel de structurer et d'avoir recours de manière durable à la parole et à l'expression des enfants.

Elle a défini sa mission comme « aider, défendre et protéger les enfants dans l'optique de les aider à grandir ».

Malgré que la CIDE fête son 25^e anniversaire, de nombreux droits ne sont toujours pas respectés en France et il est plus que nécessaire de défendre ceux des plus vulnérables. Il y a beaucoup de travail devant nous mais G. Avenard salue la mobilisation de la société civile que ce soit à l'échelon national comme européen.

Elle revient également sur son rôle au sein de l'AOMF (Association des Ombudsmans et médiateurs de la Francophonie). La mission principale de l'AOMF est de promouvoir le rôle de l'Ombudsman et du Médiateur dans la Francophonie et d'encourager le développement et la consolidation des institutions indépendantes de médiation dans l'espace francophone.

Plus d'infos sur : <http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/>.

Enfin, Mme Avenard rappelle que le Défenseur des Droits a mis en place un réseau de jeunes ambassadeurs aux droits de l'enfant (JADE) qui se mobilise activement pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux droits de l'enfant.

Retrouvez l'interview de Geneviève Avenard pour Solidarité Laïque : <http://www.solidarite-laique.org/pro/actualite/droits-de-lenfant-en-avant/>

Ateliers enfants : Agir pour le Climat, c'est respecter mes droits !

Deux groupes d'enfants - le Conseil Municipal des enfants de la Courneuve et les enfants du centre de loisirs de la Rue de Bruxelles - ont participé à l'atelier pédagogique « Agir pour le climat, c'est respecter mes droits ! ».

Objectif : Sensibiliser les enfants au changement climatique et à son impact sur les droits de l'enfant et favoriser la participation des enfants sur ces enjeux.

Cet atelier a été mené sur la base de l'outil pédagogique éponyme mis en place par Solidarité Laïque.

Les productions finales des enfants (cf ci-dessous) ont été présentées en fin de journée par les enfants. Elles ont également été intégrées dans le manifeste des enfants pour la COP 21 qui a été remis de manière officielle à la Ministre de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées sur l'espace « Générations Société civile » au Bourget le 7 décembre 2015. Des enfants présents à la journée Eurochild étaient également présents à ce moment.

Durant cette même journée, les enfants ont enregistré une vidéo pour donner leur point de vue sur le changement climatique.

Kit pédagogique, manifeste COP 21 des enfants et vidéo téléchargeables sur : <http://www.solidarite-laique.org/informe/les-enfants-prennent-la-parole-a-la-cop21/>

Exemples de dessins réalisés par les enfants :



En parallèle, les enfants du Conseil municipal de la Courneuve ont travaillé sur les droits de l'enfant durant plusieurs séances et en se basant sur leur expertise d'usage. Ils ont réalisé avec l'appui d'un professeur de théâtre une pièce de théâtre sur la perception qu'ils ont de leurs droits. La pièce a été jouée en fin de journée. Le texte est accessible ci-dessous.

Un monde parfait

écrit par Anthony Dubois – droits cédés à Solidarité Laïque

Joséphine : C'est quoi un monde parfait ?

Bouchra : C'est un monde où on peut faire tout ce qu'on veut !

Malick : Ça n'existe pas !

Afad : Si ! Enfin... ça doit exister.

Jérémy : Il faudrait que ça existe.

Kévin : Ça serait bien si ça existait.

Ifti : Tu ferais quoi si ça existait ?

Afad : Je ferai tout ce qu'on m'interdit. Manger des bonbons le matin et le soir, regarder des dessins animés toute la journée...

Joséphine : Aller aux toilettes pendant les cours, jouer au foot...

Malick : Personne ne t'empêche de jouer au foot ! **Joséphine** : Si, les garçons. // Les autres sont interloqués.

Yousra : Qui t'empêche d'aller aux toilettes pendant les cours ?

Joséphine : Les profs.

Kévin : Oui, mais ça c'est normal !

Joséphine : Tu trouves ? Les autres se regardent.

Younes : Enfin, ça, ce n'est pas grave. Il y a plus grave dans la vie.

Les autres : Comme quoi ?

Younes : Je ne sais pas... Comme la faim dans le monde.

Kévin : Moi, je connais des gens qui ont faim. Et ils ne sont pas dans le monde. Ils sont à côté de chez moi. Ils ne mangent pas à leur faim, c'est tout. Et leurs enfants, non plus.

Younes : Oui, mais...

Kévin : Et ils ne vont pas à l'école, non plus.

Ifti : Ça, c'est plutôt cool !

Jérémy : Tu trouves ?

Joséphine : Ben, au moins, on ne les empêche pas d'aller aux toilettes.

Kévin : Crois-moi, là où ils vivent, tu ne voudrais pas aller aux toilettes.

Joséphine : Ce n'est pas normal. On ne les aide pas ?

Malick : Pas trop.

Ifti : Il y a des lois pourtant.

Jérémy : Le problème des lois c'est qui les fixe et qui les respecte.

Joséphine : Ben, c'est toujours pareil. Les adultes font les lois et les enfants doivent les respecter.

Bouchra : Les adultes font des lois et parlent au nom des enfants, mais ne les respectent pas.

Afad : De toute façon, personne ne respecte les enfants !

Les autres : C'est vrai !

Joséphine : On n'a le droit que de se taire !

Les autres : Alors qu'on veut parler !

Kévin : On n'a le droit que de se taire et d'écouter !

Les autres : Alors que c'est nous qu'on devrait écouter !

Younes : On n'a le droit que de se taire ou de faire et répéter ce que nous disent les grands !

Les autres : Alors, on fait et on répète quand même beaucoup de bêtises !

Ifti : On n'en fera jamais autant que les grands...

Bouchra : Ce sont eux les responsables !

Kévin : Pas tous !

Afad : Il y a ceux qui soignent.

Yousra : Et il y a ceux qui empêchent d'être soigné

Bouchra : J'ai connu un garçon qui avait une méningite. Ses parents ont refusé qu'il soit soigné.

Les autres : Pourquoi ?

Bouchra : Je ne sais pas vraiment. Des croyances, je crois.

Joséphine : La santé c'est quand même le plus important.

Ifti : Mon père dit toujours : La santé d'abord... C'est ce qui coûte le plus cher.

Malick : Un appartement aussi, ça coûte cher. C'est pour ça qu'il y a tant de gens qui n'en ont pas.

Younes : Même quand on en a un, ce n'est pas toujours facile... A 5 dans une chambre....

Kévin : Je connais une famille qui n'a pas assez de place pour tous ses enfants.

Joséphine : Alors, les plus grands doivent sortir la nuit pour laisser dormir les plus petits.

Jérémy : Et ils vont se coucher le matin.

Ifti : Ça devrait être interdit de laisser ses enfants seuls dans la rue. C'est dangereux la nuit.

Afad : Il y a des enfants qui sont seuls dans la rue, la nuit ?

Bouchra : Il devrait y avoir des endroits pour les accueillir.

Malick : Ceux qui n'ont pas de place chez eux...

Yousra : Et ceux qui n'ont pas de chez eux...

Joséphine : Les SDF...

Ifti : Les migrants...

Afad : Et ils vont à l'école leurs enfants ?

Kévin : Ça dépend...

Afad : Pourtant, c'est gratuit l'école.

Jérémy : Gratuit... Gratuit...

Malick : Et puis, il faut des papiers d'identité pour aller à l'école.

Younes : Ça n'existe pas les gens sans identité.

Malick : Effectivement, sans identité, tu n'existes pas.

Yousra : Au moins, s'ils ne vont pas à l'école, ils ont le temps de jouer.

Bouchra : Pour jouer, il faut avoir du temps.

Kévin : Et certains sont obligés de travailler.

Afad : Ça a le droit de travailler un enfant ? Silence des autres.

Younes : Mais c'est quand même fou qu'il n'y ait personne pour les protéger tous ces enfants !

Joséphine : En France...

Ifti : En 2015...

Jérémy : Il faut que quelqu'un prennent des décisions.

Yousra : En écrivant des règles, en nous donnant des droits !

Malick : Ce texte existe déjà.

Tous : Et depuis longtemps déjà... // Vers le public.

Joséphine : En fait, ça ne tient qu'à vous.

Kévin : C'est vous qui prenez les décisions.

Malick : On ne peut rien faire tous seuls !

Afad : On fait déjà notre maximum !

Bouchra : Notre maximum !

Ifti : Alors, prenez la parole !

Younes : On vous fait confiance.

Yousra : Oui !

Jérémy : Faîtes-vous entendre !

Tous : Faîtes-NOUS entendre !

NOIR

Solidarité Laïque met au cœur de l'ensemble de ses actions la problématique de la participation des enfants et des jeunes sur les sujets qui les concernent. Solidarité Laïque s'appuie également sur ces retours et expertises d'usage des enfants et des jeunes pour alimenter son plaidoyer.

Un grand bravo et merci aux enfants pour l'ensemble de leurs contributions riches, innovantes et constructives !

Photothèque



Retour sur l'évaluation et les attentes des participants

Nous remercions l'ensemble des participants qui ont pris le temps de répondre à notre évaluation.

Synthèse des retours.

Nombre de personnes ayant répondues à l'évaluation : 15 participants (soit 18% des participants) dont :

7 ayant participé à l'atelier sur la participation des enfants et des jeunes

4 sur celui sur la pauvreté

4 sur celui sur l'éducation

Parmi les personnes ayant répondu à l'évaluation :

- 40% représentent les pouvoirs publics
- 53,3% la société civile
- 6,7% les jeunes

Parmi les personnes ayant répondu à l'évaluation :

66,7% sont très satisfaits par le déroulement et les contenus de la plénière d'ouverture

33,3% en sont moyennement satisfaits

Eventuelles remarques :

+ : intervention très intéressante et fournie et très complète. Sujet intéressant d'autant qu'il est rarement abordé.

- : faire participer les jeunes dès la plénière d'ouverture. Y accorder davantage de temps pour creuser les freins et obstacles à l'accès aux financements européens, comment les prévenir ou y remédier, et d'aborder plus longtemps les sources de financement possibles pour les projets innovants des associations sur le thème de l'investissement dans l'enfance.

Concernant le déroulement des ateliers, parmi les personnes ayant répondu à l'évaluation :

80% sont très satisfaits du déroulement des ateliers stratégiques

20% sont moyennement satisfaits du déroulement des ateliers stratégiques

60% sont très satisfaits du déroulement des ateliers de plaidoyer

40% sont moyennement satisfaits du déroulement des ateliers de plaidoyer

Remarques :

+ : Atelier très bien animé, rythmé. Les participants étaient intéressants et les échanges riches et constructifs. Intervenants très intéressants. Implication des jeunes dans les ateliers. Intéressant de mêler les représentants de la société civile agissant dans différents domaines liés à l'enfance, représentants des pouvoirs publics et jeunes : les échanges étaient très constructifs.

- : Manque de temps en ateliers et consignes pas toujours claires : échanges très intéressants mais résultat attendu trop ambitieux au regard du temps imparti. La méthode d'animation très rythmée ne laissait pas suffisamment de temps pour que les membres des petits groupes se mettent d'accord sur les concepts. Peut être pour une prochaine fois réduire un peu la voilure et suggérer un échange entre les participants sur les différentes actions et pratiques déjà menées sur cette thématique afin de mieux se connaître, se comprendre et faciliter la production commune. Avoir peut être des animateurs dans les sous-groupes pour faciliter l'échange et la discussion.

Concernant l'atelier de restitution des enfants, parmi les personnes ayant répondu à l'évaluation :

80% en sont très satisfaits

13,3% en sont moyennement satisfaits

6,7% des personnes ayant répondu à l'évaluation n'étaient pas présentes à ce moment.

Concernant le mot de clôture, parmi les personnes ayant répondu à l'évaluation :

46,7% en sont très satisfaites

33,3% en sont moyennement satisfaites

13,3% en sont pas du tout satisfaites

6,7% des personnes ayant répondu à l'évaluation n'étaient pas présentes à ce moment.

Concernant l'organisation globale de la journée, parmi les personnes ayant répondu à l'évaluation :

93,3% en sont très satisfaits

6,7% en sont moyennement satisfaits

Concernant l'implication de différents types d'acteurs dans cette journée (pouvoirs publics européens/nationaux/locaux, société civile, enfants et jeunes) :

66,7% en sont très satisfaits

33,3% en sont moyennement satisfaits

Appréciations globales :

« très bien dans l'objectif d'échanges. plus mitigée dans l'objectif de production »

« Point positif : l'échange inter-institutionnel d'expériences, en apprendre davantage sur les leviers au niveau européen : une journée développant l'ouverture à l'échelle nationale et européenne. »

« Excellente organisation, peut être un peu plus de lobbying nécessaire pour drainer des représentants des pouvoirs publics. »

« Il faudrait que les propositions soient présentées aux vrais décideurs pour de vraies réalisations, et qu'elles ne restent pas sur le papier. Donner plus la parole aux jeunes. »

« Aspect positif de la journée : Possibilité de témoigner et de montrer l'importance de laisser les jeunes s'exprimer et participer. »

« Cette journée a tout simplement été excellente et riche d'échanges ! »

Cette journée a-t-elle répondu à vos attentes ?

73,3% des personnes ayant répondues à l'évaluation : oui

26,7% des personnes ayant répondues à l'évaluation : partiellement

Suites à donner :

- Organiser des ateliers autour des enfants vulnérables notamment ceux vivant à Mayotte, les enfants réfugiés et les enfants de la « jungle » de Calais
- Favoriser les échanges en petits groupes et/ou plénières sur les différentes expériences d'accès aux fonds européens, d'implications dans le semestre européen, d'expériences des différents participants sur les 3 thématiques de la journée pour développer un échange d'expériences...
- Réunir les résultats des divers ateliers pour réaliser un "livre blanc" de propositions à mettre en œuvre pour favoriser l'écoute des enfants et le respect de leurs droits
- Inviter des décideurs politiques et/ou administratifs pour débattre avec des jeunes et prendre de vraies mesures pour défendre leurs droits.
- Faire plusieurs journées d'échanges associant pouvoirs publics, associations, jeunes, enfants et avoir des conséquences en lien avec les échanges sur le modèle du dialogue structuré
- Réaliser un état des lieux et un travail plus ciblé sur une tranche d'âge particulière, car le sujet était trop vaste pour pouvoir être complètement traité en une journée.

Liste des acronymes

AEDE	Collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant
AFD	Agence française de développement
AOMF	Association des ombudsmans et médiateurs de la francophonie
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
	Centre académique pour la scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageur
CASNAV	
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRIJ	Centre régional information jeunesse
	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRRECTES	
FSE	Fond social européen
JADE	Jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MIE	Mineurs isolés étrangers
	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NEETS	
PMI	Centre de Protection maternelle et infantile

N°	Civilité	Nom	Prénom	Organisation	Fonction
1	M	AISSAOUI	Younes	ENFANT LA COURNEUVE	
2	Mlle	AISSAOUI	Yousra	ENFANT LA COURNEUVE	
3	Mlle	AISSAOUI	Bouchra	ENFANT LA COURNEUVE	
4	Mlle	ALEBE	Céline	Secours populaire	Conseillère en développement local, chargée du mouvement d'enfant copain du Monde
5	M	ALEXANDRE	Stéphane	Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement	Directeur de la Jeunesse, de la Vie associative et de la citoyenneté
6	Mlle	ALSPEKTOR	Claire	Délégation Générale de la Cohésion Sociale (Ministère de la santé)	chargée d'études (stagiaire) au Bureau des Affaires Européennes et Internationales
7	Mlle	AYI	Joséphine	ENFANT LA COURNEUVE	
8	M	AYI	Jérémy	ENFANT LA COURNEUVE	
9	M	AYISSI	Dylan	CLJ Bagneux	Conseiller jeune
10	Mme	BASSET	Julie	Action Enfance	Responsable éducative - projets et développement
11	Mme	BEAUCHAMP	Pascale	Commission européenne	Responsable du secteur en charge de l'inclusion sociale en France
12	Mlle	BERRY	Majda	CMJ Antony	Conseillère jeune
13	Mlle	BOURGEOIS	Sophie	CNAPE	Conseillère technique
14	M	BOUTARI	Mohamed	CLJ Bagneux	Conseiller jeune
15	Mme	BRAHMI	Malya	lycée	professeur
16	Mme	CASIN	Emilie	Apprentis d'Auteuil	Responsable relations extérieures
17	M	CASSARD-LAFON	Antoine	Mairie de Paris Mission Familles	chargé de projets parentalité
18	Mme	CHABRUN	Catherine	ICEM-pédagogie Freinet	Chargée de mission Droits de l'enfant et partenariats
19	Mme	CHEFAI	Sarah	CLJ Bagneux	Coordinatrice du conseil de jeunes de Bagneux
20	Mme	CÔME	Marie-josée	GIP-FCIP Académie de Créteil	Responsable service FESI
21	Mme	COUPEZ	Carole	Solidarité Laïque	Déléguée aux actions d'ECSI et Plaidoyer
22	M	DANILO	Philippe	Conseil Départemental du VAL de MARNE	Chargé de mission
23	Mme	DELCROIX	Sylvie	SOS Villages d'Enfants	Conseillère technique
24	Mme	DERAIN	Marie	Secrétariat d'Etat chargé de l'enfance	en mission d'appui pour les droits de l'enfant
25	Mme	DIALLO	Hadja	Solidarité Laïque	
26	mlle	DRIOUCH	Myriam	Infomie	Chargée de mission
27		DUBOIS	Antony	Professeur de théâtre	Professeur de théâtre
28	M	DUCHAMP	François	UNICEF France	Chargé de mission
29	Mlle	DUPRE	Doriane	ENFANT LA COURNEUVE	
30	Mme	DUQUESNE	Colette	ATDQM	Secretariat Famille
31	M	DZENE	Jean	Fondation Apprentis d'Auteuil	Reponsable du Programme Protection/Enfants en Situation de Rue
32	M	EPRON	Olivier	CMJ La Courneuve	Coordinateur des politiques jeunesse
33	M	ESSAFFI	Malick	ENFANT LA COURNEUVE	
34	Mme	FERRER	Hélène	Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation	Coordinatrice
35	Mme	FOURCADE	Cédric	ONED	
36	M	GIRAUD	David	Région Ile-de-France	Chargé de mission décrochage
37	Mme	GORAM	Muriel	centrede loisirs 32/34 rue Bruxelles	responsable éducative ville
38	Mme	GRAF	Sandrine	Solidarité Laïque	
39	Mme	GRAILLAT	Sophie	DEI-France	présidente
40	Mme	GUITTON	Aurélie	InfoMIE	Coordination
41	M	HOURTON	Jean-Pierre	Un Enfant Une Famille	Famille de parrainage et membre du CA

42	Mme	HOURTON	Isabelle	Un Enfant Une Famille	Famille de parrainage et membre du CA
43	Mme	HOUTARDE	Béatrice	ENTRAIDE Universitaire	attachée de direction
44	M	KORSAGA	Freddy	CMJ Antony	Conseiller jeune
45	M	LABATTE	Kevin	ENFANT LA COURNEUVE	
46	mme	LACROIX	Séverine	Initiatives et Changement	
47	Mme	LAIR	Sandrine	Ministère de l'Education Nationale	Chef du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés
48	M	LANZO	Federico	Eurochild	Responsable communication
49	Mlle	LARCHER	Mathilde	particulier	
50	M	LATHUILLÈRE	Bernard	Ancien responsable associatif	
51	Mme	LEGOFF	Cathy	Solidarité Laïque	Chargée de mission
52	M	LEVY	Jonathan	Initiatives et changement -	Responsable pédagogique et Directeur du programme CATS « Children as Actors for Transforming Society »
53	Mme	MAGALHAES	Alexandra		
54	Mme	MAURIN	Eliane	Cadre socio-éducatif / Chargée de prévention ASE 92	
55	Mlle	MERCHADOU	Delphine	Région Ile de France	Chargé de mission Décrochage
56	M	MEROTTA	Luca	Eurochild	
57	M	MICHANGAMA	Afad	ENFANT LA COURNEUVE	
58	M	NDIAYE	Mandioukette	CLJ Bagneux	Conseiller jeune
59	Mme	NEWMAN	Caroline	Terre des Hommes France	Secrétaire Générale
60	Mme	NGUYEN	Eliane	Apprentis d'Auteuil	Chef de projet Europe
61	Mme	NUPE	Elizabeth	ACCOMPAGNANT LA COURNEUVE	
62	Mme	PINSET	Amélie	Francas/Mairie de Paris	Animatrice
63	Mme	POUPEAU	Lucie	CMJ Antony	Coordinatrice du CDJ
64		PRADO	Romain	Région Ile de France	Chargé de mission FSE/FEDER
65	Mme	PRUCHON	Florine	Solidarité Laïque	Chargée de mission Droits de l'Enfant
66	M	QUELAIN	Grégoire	CMJ Antony	Conseiller jeune
67	M	RINCKENBACH	Alexis	Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes	Chef du bureau des affaires européennes et internationales
68	M	ROTY	Guillaume	Commission européenne	Responsable "Semestre Européen pour la France"
69	Mme	ROUSSELOT	Sixte Anne	Apprentis d'Auteuil	
70	M	SABAT	Albert	Apprentis d'Auteuil	Responsable national co Médiation
71	Mme	SADJI	Yasmine	Solidarité Laïque	Chargée de mission
72	Mme	SAMSON	Lucie	association Themis	Educatrice -coordinatrice actions pédagogiques
73	Mlle	SANCHEZ	Célia	Défenseur des droits	Chargée de mission promotion des droits de l'enfant
74	M	SAYDUR	Ifti	ENFANT LA COURNEUVE	
75	Mme	SEVIM	Méline	Initiatives et Changement	
76	Mme	SIM	Socheata	Solidarité Laïque	Bénévole - Droits de l'enfant
77	Mme	THIERRY	Agathe	Ligue de l'Enseignement	
78	M	THYS	Dominique	SOLIDARITE LAIQUE	PRESIDENT
79	Mme	TOUCHARD	Sylvie	fédération nationale des Francas	déléguée nationale enfance
80	Mme	TRENTY	Caroline	Education nationale, S.S.F.E	Assistante sociale
81	Mme	VALBRET	Hannah		
82	M	ZANEBONI	Bernard	Mgen,Adosen p s Mgen	Administrateur bureau national Adosen
83	M	ZEPO	James	CMJ Bagneux	